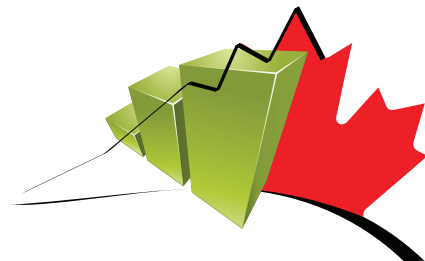


# Travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture primaire au Canada : transition de la résidence temporaire à la résidence permanente et maintien en emploi dans l'industrie après la transition

par Li Xu, Yuqian Lu et Jianwei Zhong

Date de diffusion : le 27 mars 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

# ***Travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture primaire au Canada : transition de la résidence temporaire à la résidence permanente et maintien en emploi dans l'industrie après la transition***

par Li Xu, Yuqian Lu et Jianwei Zhong

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202400300001-fra>

## **Résumé**

La présente étude porte sur la transition des travailleurs étrangers temporaires (TET) vers la résidence permanente (RP) dans le secteur de l'agriculture primaire, ainsi que le maintien en emploi dans ce secteur après l'obtention de la RP. L'étude met l'accent sur les TET ayant commencé leur premier emploi au sein du secteur de l'agriculture primaire de 2005 à 2020. Selon l'année au cours de laquelle les TET ont commencé leur premier emploi dans le secteur, le taux de transition est observé jusqu'à un maximum de 10 ans après celle-ci et le taux de maintien en emploi est observé jusqu'à un maximum de cinq ans après la transition vers le statut de résident permanent.

Dans l'ensemble, les taux de transition de la résidence temporaire (RT) à la RP étaient faibles chez les TET ayant exercé leur premier emploi dans le secteur de l'agriculture primaire pendant la période à l'étude. Au total, cinq ans après leur entrée dans le secteur, un peu plus de 10 % de ces TET avaient obtenu la RP. Puis, 10 ans après le début du premier emploi de ces travailleurs dans le secteur, le taux cumulatif d'obtention de la RP avait atteint 16,8 %. Les taux de transition vers la RP étaient considérablement plus faibles chez les TET exerçant une profession désignée de niveau de compétence plus faible, comparativement à ceux exerçant une profession désignée de niveau de compétence plus élevé. Les taux étaient plus faibles chez les TET titulaires d'un permis émis dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, comparativement aux taux observés chez les TET titulaires d'un permis émis dans le cadre d'autres programmes de permis de travail. Les taux étaient aussi plus faibles chez les nouveaux venus dans le sous-secteur des cultures agricoles, comparativement aux taux observés chez les nouveaux venus dans d'autres sous-secteurs de l'agriculture primaire.

La plupart des TET qui ont occupé leur premier emploi dans le secteur de l'agriculture primaire ont quitté ce secteur après avoir reçu le statut de résident permanent. Un an après l'obtention de la RP, la moitié des anciens TET ou moins occupaient toujours un emploi dans le secteur; cinq ans après l'obtention de la RP, environ un cinquième des anciens TET occupaient toujours un emploi dans le secteur et plus de 60 % étaient passés à une autre industrie. De plus, on a observé une proportion importante d'anciens TET sans feuillet T4 — État de la rémunération payée après leur transition vers la RP.

**Mots clés** : agriculture, maintien en emploi dans l'industrie, transition vers la résidence permanente, travailleurs étrangers temporaires.

## **Auteurs**

Li Xu et Jianwei Zhong travaillent à la Direction générale de la recherche et des données au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Yuqian Lu travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

## **Remerciements**

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Feng Hou et Stéphane Arabackyj pour l'examen qu'ils ont effectué et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

## Introduction

Le secteur de l'agriculture au Canada compte de plus en plus sur les travailleurs étrangers temporaires (TET) pour combler la pénurie de main-d'œuvre de longue date (Meyer-Robinson et Burt, 2016; Zhang, Ostrovsky et Arsenault, 2021). Le nombre de TET dans les sous-secteurs des cultures agricoles, de l'élevage et de l'aquaculture, et des activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage (ci-après appelés « secteur de l'agriculture primaire ») a plus que triplé, et la proportion de ces employés dans la main-d'œuvre sectorielle totale a presque triplé de 2005 à 2020. En 2019, soit l'année avant le début de la pandémie de COVID-19, environ 343 000 personnes travaillaient dans le secteur de l'agriculture primaire au Canada et, parmi elles, environ 61 000 (18 %) étaient des TET. En raison des perturbations causées par la pandémie, le nombre de TET en 2020 a légèrement reculé, mais s'est maintenu aux alentours de 60 000<sup>1</sup>.

La majorité des TET dans le secteur de l'agriculture occupent des emplois peu spécialisés, sont recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et d'autres volets agricoles, et ont peu de choix de parcours pour faire la transition vers la résidence permanente (RP). Plus précisément, les participants au PTAS arrivent au Canada pendant la saison de croissance, après quoi ils quittent le pays. Nombreux sont ceux qui reviennent année après année, obtenant chaque fois un nouveau permis de travail dans le cadre du PTAS. La pandémie de COVID-19 a révélé la vulnérabilité de cette offre de main-d'œuvre « stable ». Il y a eu une reprise des appels en faveur de la création de plus d'occasions pour que les travailleurs étrangers agricoles puissent faire la transition vers la RP afin d'assurer la continuité de l'offre de main-d'œuvre et de mieux protéger ces travailleurs (Alboim et Cohl, 2020; Akbar, 2022; *Banque Royale du Canada*, 2023).

Peu d'études empiriques ont mis l'accent sur la transition vers la RP des TET exerçant un emploi dans le secteur de l'agriculture primaire. On en connaît encore moins sur leur maintien en emploi dans ce secteur après l'obtention du statut de résident permanent. La présente étude a pour but de combler certaines de ces lacunes en matière de connaissances.

## Données et méthodes

La présente étude est fondée sur trois composantes de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés de 2022 de Statistique Canada : le Fichier des résidents non permanents; le Fichier des résidents permanents; le Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

L'étude porte sur la transition de la RT à la RP et le maintien en emploi dans le secteur de l'agriculture primaire des TET dont le premier emploi observé était au sein de ce secteur (ci-après appelés « nouveaux venus ») de 2005 à 2020. Seuls les TET ayant touché leurs revenus les plus élevés dans le secteur de l'agriculture primaire sont pris en compte dans l'analyse<sup>2</sup>. Dans le présent article, le secteur de l'agriculture primaire comprend trois sous-secteurs : cultures agricoles; élevage et aquaculture (ci-après appelé « élevage »); activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage (ci-après appelé

- 
1. Les calculs des auteurs sont basés sur la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés de 2022 de Statistique Canada.
  2. L'analyse ne tient pas compte des activités après le premier emploi. Au cours de la période à l'étude, près de 20 % des nouveaux venus dans le secteur de l'agriculture primaire occupaient aussi un emploi rémunéré en tant que TET dans un autre secteur.

« activités de soutien »). Si les TET ont occupé un emploi dans divers sous-secteurs agricoles, ils ont été comptés seulement une fois, soit dans le sous-secteur où ils ont touché les revenus les plus élevés.

La majorité des TET qui étaient de nouveaux venus dans le secteur de l'agriculture primaire ont reçu un permis de travail lié à un employeur donné dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui comprenait une profession désignée. Certains permis de travail émis dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) comprenaient aussi des renseignements sur la profession. La présente étude s'appuie sur ces renseignements pour classer les TET selon deux niveaux de compétence générale basés sur la Classification nationale des professions (CNP) de 2016 : les emplois peu spécialisés (niveaux de compétence C et D de la CNP) et les emplois plus spécialisés (niveaux de compétence A, B et 0 de la CNP). Pendant la période à l'étude, environ 10 % des nouveaux venus dans le secteur avaient un permis de travail ouvert et le niveau de compétence de leur emploi n'était pas précisé. C'est la raison pour laquelle le niveau de compétence de ces travailleurs a été désigné comme étant inconnu.

L'étude permet de comparer la transition de la RT à la RP ainsi que le maintien en emploi des TET dans le secteur de l'agriculture primaire entre quatre principales catégories de programmes de permis de travail dans le cadre desquels on recrute des TET : Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS); autres volets agricoles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET); autres volets du PTET<sup>3</sup>; Programme de mobilité internationale (PMI). Le petit nombre de titulaires de permis d'études ayant occupé un emploi dans le secteur de l'agriculture primaire a été exclu de l'analyse<sup>4</sup>, tout comme les TET ayant obtenu la RP la même année de leur premier emploi dans le secteur de l'agriculture primaire.

## Caractéristiques des nouveaux venus dans le secteur de l'agriculture primaire de 2005 à 2020

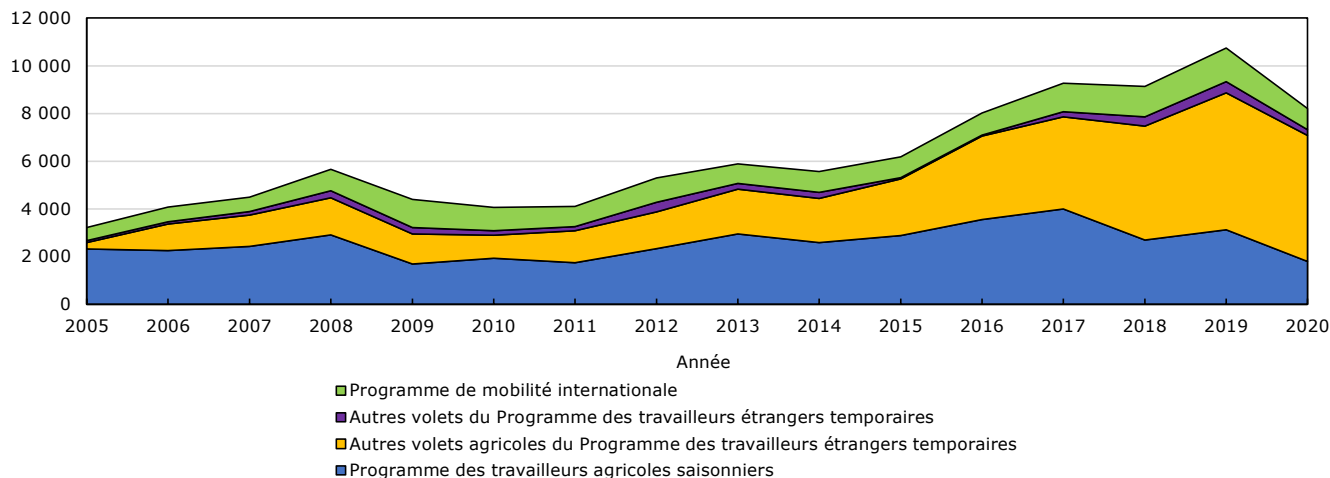
Comme le montre le graphique 1, de 2005 à 2019, le nombre annuel de nouveaux venus dans le secteur de l'agriculture primaire a augmenté considérablement, passant d'un peu plus de 3 000 en 2005 à plus de 10 000 en 2019. On peut attribuer cette augmentation en grande partie à la hausse du nombre de nouveaux venus qui étaient titulaires d'un permis émis dans le cadre d'autres volets agricoles du PTET, qui a dépassé le nombre de nouveaux venus dans le cadre du PTAS depuis 2018. Le nombre annuel de nouveaux venus titulaires de permis émis dans le cadre du PTAS a aussi augmenté, mais à un taux plus faible. Le nombre total de nouveaux venus dans le secteur a reculé pour se situer à un peu plus de 8 000 travailleurs en 2020, pendant la pandémie, surtout en raison de la baisse de participants au PTAS.

3. La catégorie « Autres volets agricoles du PTET » comprend les volets agricoles du PTET autres que le PTAS. La catégorie « Autres volets du PTET » comprend tous les autres volets du PTET.

4. Le nombre de titulaires de permis d'études occupant un emploi dans le secteur de l'agriculture primaire a augmenté depuis la fin des années 2010 et a atteint 3 000 en 2020.

### Graphique 1 Nombre de nouveaux travailleurs étrangers temporaires ayant commencé leur premier emploi dans le secteur de l'agriculture primaire, selon le programme de permis de travail

nombre de personnes



Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Pour simplifier la présentation, les nouveaux venus sont regroupés en quatre cohortes d'entrée (2005 à 2009, 2010 à 2014, 2015 à 2019 et 2020), selon leur première année d'emploi dans le secteur de l'agriculture primaire. Parmi les nouveaux venus des quatre cohortes d'entrée examinées, près de 90 % étaient des hommes et près de la moitié des travailleurs faisaient partie du groupe des 25 à 34 ans. Dans l'ensemble, environ 40 % des nouveaux venus avaient commencé à travailler en Ontario. Le Québec et la Colombie-Britannique ont également attiré un nombre important de TET et ont vu leur proportion augmenter au cours des dernières années.

Le Mexique est le principal pays d'origine des TET du secteur de l'agriculture primaire. En ce qui a trait à la première cohorte de 2005 à 2009, 37,8 % des nouveaux venus étaient originaires du Mexique. Au cours de la période à l'étude, le nombre de TET originaires du Mexique a augmenté, mais la proportion de ces travailleurs a diminué de 7 à 8 points de pourcentage. La proportion de TET originaires des pays des Caraïbes a aussi reculé, passant de 21,5 % pour la cohorte d'entrée de 2005 à 2009 à 12,3 % pour la cohorte de 2020. À l'inverse, la proportion de TET originaires d'autres pays de l'Amérique centrale a augmenté, passant de 12,6 % à 26,6 %. Le nombre de ces TET a augmenté par un facteur de 3,2, passant de 3 000 travailleurs pour la cohorte de 2005 à 2009, à environ 12 000 travailleurs pour la cohorte de 2015 à 2019.

## Transition vers la résidence permanente

Les taux de transition sont observés jusqu'à 10 ans suivant le début du premier emploi des TET ayant eu lieu de 2005 à 2009, et jusqu'à un an pour la cohorte d'entrée la plus récente (2020) [tableau 1]. Dans l'ensemble, le taux de transition de la RT à la RP a augmenté au fil du temps après le début du premier emploi des TET. Par exemple, pour la cohorte d'entrée de 2005 à 2009, le taux de transition après la première, la troisième et la cinquième année suivant l'entrée des TET dans le secteur s'établissait à 2,1 %, à 7,6 % et à 11,6 %, respectivement. Après 10 ans suivant l'entrée des TET dans le secteur, 16,8 % de ces travailleurs avaient obtenu la RP. Le taux de transition des autres cohortes d'entrée a suivi une tendance semblable pour les années observées depuis le premier emploi dans le secteur.

**Tableau 1**  
**Taux de transition vers la résidence permanente selon le niveau de compétence et la cohorte d'entrée**

Cohorte d'entrée	Secteur de l'agriculture primaire, total				Niveau de compétence plus faible				Niveau de compétence plus élevé				Niveau de compétence inconnu							
	2005 à		2010 à		2015 à		2015 à		2005 à		2010 à		2015 à		2005 à		2010 à		2015 à	
	2009	2014	2019	2020	2009	2014	2019	2020	2009	2014	2019	2020	2009	2014	2019	2020	2009	2014	2019	2020
	pourcentage																			
Année depuis le premier emploi dans le secteur																				
1	2,1	1,5	1,3	1,8	0,4	0,2	0,2	0,2	16,4	11,3	8,3	13,9	8,3	5,4	7,6	11,7				
2	5,1	4,5	3,5	...	2,0	1,7	0,9	...	29,8	27,3	25,6	...	15,7	11,6	15,3	...				
3	7,6	8,1	...	...	3,5	4,1	...	...	42,2	45,6	...	...	21,0	17,2	...	...				
4	9,8	11,0	...	...	5,0	6,4	...	...	49,8	52,6	...	...	25,5	21,5	...	...				
5	11,6	13,1	...	...	6,4	8,4	...	...	53,9	57,0	...	...	28,8	24,2	...	...				
6	13,1	14,7	...	...	7,8	9,9	...	...	56,2	59,0	...	...	30,9	25,6	...	...				
7	14,3	15,7	...	...	8,9	11,0	...	...	57,8	59,8	...	...	32,3	26,4	...	...				
8	15,3	...	...	...	9,9	...	...	...	59,5	...	...	...	33,2	...	...	...				
9	16,1	...	...	...	10,7	...	...	...	60,6	...	...	...	33,8	...	...	...				
10	16,8	...	...	...	11,5	...	...	...	60,9	...	...	...	34,1	...	...	...				
Nombre total	21 850	24 950	43 380	8 210	18 190	20 160	37 330	7 110	1 230	1 330	2 370	380	2 430	3 460	3 680	720				

... n'ayant pas lieu de figurer

**Note** : Les chiffres sont arrondis à la dizaine près.**Source** : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Les taux de transition étaient considérablement et systématiquement plus élevés chez les travailleurs occupant des postes plus spécialisés. Par exemple, pour la cohorte d'entrée de 2005 à 2009, les taux des travailleurs occupant des postes plus spécialisés après la première, la troisième, la cinquième et la dixième année suivant le début de leur premier emploi s'élevaient à 16,4 %, à 42,2 %, à 53,9 % et à 60,9 %, respectivement, par rapport aux taux observés chez les travailleurs occupant des postes peu spécialisés, qui étaient de 0,4 %, de 3,5 %, de 6,4 % et de 11,5 %, respectivement. On a observé des variations comparables entre les TET occupant des postes plus spécialisés et ceux occupant des postes moins spécialisés dans les autres cohortes d'entrée pour les années observées depuis le premier emploi dans le secteur.

Dans l'ensemble des volets du PTET, les taux de transition étaient plus faibles pour les nouveaux venus titulaires d'un permis émis dans le cadre du PTAS (tableau 2). Pour la cohorte d'entrée de 2005 à 2009, moins de 1 % des travailleurs du PTAS avaient reçu le statut de résident permanent après la troisième année suivant le début de leur premier emploi dans le secteur, 2,4 % l'avaient reçu après la cinquième année et 5,9 % (données regroupées), après la dixième année. Les taux de transition étaient tout aussi faibles pour les cohortes d'entrée plus récentes, en fonction des années pouvant être observées. Les taux de transition étaient plus élevés chez les TET titulaires d'un permis émis dans le cadre d'autres volets agricoles, comparativement aux taux de transition observés chez les TET qui sont entrés dans le secteur dans le cadre du PTAS, mais inférieurs aux taux de transition observés chez les titulaires d'un permis émis dans le cadre d'autres volets du PTET et du PMI.



**Tableau 2**  
**Taux de transition vers la résidence permanente selon le programme et la cohorte d'entrée**

Cohorte d'entrée	PTAS				Autres volets agricoles du PTET				Autres volets du PTET				PMI			
	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020
	pourcentage															
Année depuis le premier emploi dans le secteur																
1	x	x	x	x	1,1	0,5	0,4	x	4,6	x	3,3	7,4	9,4	7,2	7,8	13,4
2	0,4	0,2	0,3	...	4,3	3,1	1,6	...	28,1	22,5	24,1	...	15,1	12,7	15,1	...
3	0,9	0,8	...	...	7,7	6,9	...	...	46,0	48,8	...	...	19,1	17,8	...	...
4	1,6	1,6	...	...	10,6	10,2	...	...	56,9	63,9	...	...	22,6	21,6	...	...
5	2,4	2,8	...	...	13,0	13,1	...	...	65,5	70,2	...	...	25,0	23,9	...	...
6	3,2	3,8	...	...	14,9	15,2	...	...	72,5	72,9	...	...	26,7	25,5	...	...
7	4,0	4,7	...	...	16,9	16,6	...	...	75,9	74,1	...	...	27,8	26,3	...	...
8	4,6	...	...	...	18,5	...	...	...	79,0	...	...	...	28,5	...	...	...
9	5,2	...	...	...	19,9	...	...	...	80,3	...	...	...	29,0	...	...	...
10	5,9	...	...	...	20,9	...	...	...	81,1	...	...	...	29,2	...	...	...
Nombre total	11 610	11 540	16 280	1 790	5 530	7 600	20 260	5 290	870	1 240	1 170	240	3 840	4 560	5 670	890

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

**Notes :** Les chiffres sont arrondis à la dizaine près. PTAS = Programme des travailleurs agricoles saisonniers, PTET = Programme des travailleurs étrangers temporaires et PMI = Programme de mobilité internationale.

**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Presque tous les TET recrutés dans le cadre du PTAS ont une profession désignée de niveau de compétence plus faible, et peu d'occasions leur sont offertes pour obtenir la RP. Plus de 90 % des TET qui sont arrivés au Canada dans le cadre du PTAS et qui ont obtenu la RP ont reçu ce statut au moyen d'un parrainage familial, alors que la majorité des travailleurs des autres volets du PTET et du PMI ont reçu leur RP principalement au moyen de programmes de la catégorie « immigration économique ».

Lorsque les données sont comparées par sous-secteur, l'étude révèle que les TET ayant exercé leur premier emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles affichaient les taux de transition les plus faibles (tableau 3). Pour la cohorte d'entrée de 2005 à 2009, 6,1 % des TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles ont obtenu la RP après la cinquième année suivant le début de cet emploi et 10,6 % l'ont obtenu après la dixième année. Les TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur de l'élevage ont affiché les taux de transition les plus élevés : 31,0 % ont obtenu la RP après la cinquième année suivant le début de cet emploi et 38,2 % l'ont obtenu après la dixième année. Les TET ayant exercé leur premier emploi dans le sous-secteur des activités de soutien ont enregistré des taux de transition qui se situaient entre ceux des TET ayant exercé leur premier emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles et ceux des TET ayant exercé leur premier emploi dans le sous-secteur de l'élevage.

Tableau 3

## Taux de transition vers la résidence permanente selon le sous-secteur et la cohorte d'entrée

Cohorte d'entrée	Cultures agricoles				Élevage et aquaculture				Activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage			
	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020
	pourcentage											
Année depuis le premier emploi dans le secteur												
1	0,9	0,7	0,9	1,4	6,6	4,4	3,4	3,8	3,2	2,9	1,7	x
2	2,1	1,8	2,5	...	16,5	14,9	9,1	...	5,7	6,7	4,7	...
3	3,6	3,4	...	...	23,1	26,9	...	...	8,8	10,7	...	...
4	5,0	5,3	...	...	27,8	33,5	...	...	11,4	14,9	...	...
5	6,4	7,1	...	...	31,0	36,9	...	...	14,4	17,5	...	...
6	7,6	8,5	...	...	33,3	38,9	...	...	16,7	20,0	...	...
7	8,7	9,5	...	...	34,8	40,1	...	...	18,8	21,0	...	...
8	9,5	...	...	...	36,3	...	...	...	20,0	...	...	...
9	10,3	...	...	...	37,3	...	...	...	21,0	...	...	...
10	10,9	...	...	...	38,2	...	...	...	21,3	...	...	...
Nombre total	16 430	19 190	35 100	6 480	4 240	4 660	5 980	1 210	1 180	1 090	2 300	520

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique***Note** : Les chiffres sont arrondis à la dizaine près.**Source** : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

## Maintien en emploi dans le secteur de l'agriculture primaire après la transition vers la résidence permanente

La présente section porte sur le maintien en emploi dans le secteur de l'agriculture primaire des TET ayant occupé leur premier emploi dans ce secteur de 2005 à 2018 et ayant obtenu le statut de résident permanent de 2006 à 2019. Environ 9 000 personnes sont prises en compte dans l'analyse. Les anciens TET sont regroupés en trois cohortes d'admission : 2006 à 2010, 2011 à 2015 et 2016 à 2019. Les taux de maintien en emploi dans l'industrie sont observés jusqu'à cinq ans suivant l'obtention de la RP pour les deux cohortes antérieures, et jusqu'à un an suivant l'obtention de la RP pour la cohorte de 2016 à 2019 (tableau 4)<sup>5</sup>.

5. L'analyse ne tient pas compte d'autres facteurs. Par conséquent, les cohortes observées reflètent des variations non seulement dans la durée de la période de transition vers la RP, mais aussi dans les caractéristiques des personnes et dans la durée de résidence ou d'emploi avant la transition vers la RP.

Tableau 4

Maintien en emploi dans le secteur de l'agriculture primaire après la transition vers la résidence permanente, selon le niveau de compétence et la cohorte

	2006 à 2010			2011 à 2015			2016 à 2019		
	Maintien	Départ	Aucun revenu T4	Maintien	Départ	Aucun revenu T4	Maintien	Départ	Aucun revenu T4
	pourcentage								
<b>Dans l'ensemble</b>									
Année d'obtention de la RP	68,2	23,3	8,5	52,2	38,7	9,1	44,4	44,5	11,0
Année 1	51,9	37,6	10,5	40,3	51,1	8,6	32,8	56,5	10,7
Année 2	39,5	47,8	12,7	30,8	58,8	10,4	...	...	...
Année 3	31,7	52,8	15,4	24,9	63,3	11,7	...	...	...
Année 4	26,0	57,9	16,2	21,1	65,6	13,3	...	...	...
Année 5	21,1	62,1	16,8	18,8	66,2	15,0	...	...	...
<b>Niveau de compétence plus faible</b>									
Année d'obtention de la RP	57,1	32,8	10,0	45,8	46,0	8,2	31,4	56,1	12,5
Année 1	42,9	47,5	9,7	33,5	59,9	6,6	24,1	66,8	9,1
Année 2	29,2	60,6	10,2	24,7	68,0	7,3	...	...	...
Année 3	25,3	62,4	12,4	17,7	73,6	8,7	...	...	...
Année 4	18,9	67,8	13,3	14,7	76,2	9,1	...	...	...
Année 5	16,0	70,3	13,7	13,4	75,8	10,9	...	...	...
<b>Niveau de compétence plus élevé</b>									
Année d'obtention de la RP	88,4	8,4	3,2	77,1	18,2	4,8	77,0	19,0	4,0
Année 1	67,1	26,2	6,7	61,5	31,7	6,8	56,3	34,9	8,9
Année 2	52,5	38,1	9,5	49,8	41,6	8,7	...	...	...
Année 3	41,1	47,3	11,6	44,7	44,9	10,4	...	...	...
Année 4	34,0	53,1	12,9	39,1	48,5	12,4	...	...	...
Année 5	26,5	60,4	13,1	35,5	50,6	13,9	...	...	...
<b>Niveau de compétence inconnu</b>									
Année d'obtention de la RP	59,5	28,2	12,3	46,7	38,9	14,4	51,3	35,2	13,5
Année 1	46,2	37,9	15,9	38,5	47,2	14,3	35,7	47,2	17,1
Année 2	37,9	42,7	19,4	29,2	52,4	18,4	...	...	...
Année 3	29,4	47,2	23,5	24,9	55,9	19,2	...	...	...
Année 4	25,8	50,9	23,2	20,9	56,4	22,7	...	...	...
Année 5	21,6	53,8	24,6	17,4	58,0	24,7	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

**Notes :** Les chiffres sont arrondis à la dizaine près. RP = résidence permanente. Les nombres totaux pour l'ensemble des niveaux de compétence sont les suivants : 2006 à 2010 = 1 410; 2011 à 2015 = 3 500; 2016 à 2019 = 4 190. Les nombres totaux pour le niveau de compétence plus faible sont les suivants : 2006 à 2010 = 520; 2011 à 2015 = 1 900; 2016 à 2019 = 2 510. Les nombres totaux pour le niveau de compétence plus élevé sont les suivants : 2006 à 2010 = 470; 2011 à 2015 = 690; 2016 à 2019 = 820. Les nombres totaux pour le niveau de compétence inconnu sont les suivants : 2006 à 2010 = 420; 2011 à 2015 = 900; 2016 à 2019 = 850.

**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Pour les trois cohortes d'admission, les taux de maintien en emploi ont diminué rapidement en fonction du nombre d'années écoulées depuis la transition de la RT à la RP. Pour la cohorte de 2006 à 2010, 68,2 % des TET ayant obtenu la RP travaillaient dans le secteur de l'agriculture primaire pendant l'année au cours de laquelle ils l'ont reçue. Le taux de maintien en emploi a diminué pour s'établir à 31,7 % et à 21,1 % durant la troisième et la cinquième année, respectivement, suivant l'obtention de la RP. À titre de comparaison, le taux d'emploi dans un autre secteur de l'industrie a augmenté au fil du temps. Au cours de la cinquième année suivant l'obtention de la RP, 62,1 % des TET ayant reçu leur RP travaillaient dans un autre secteur, ce qui représente une forte augmentation comparativement au taux de 52,8 % enregistré durant la troisième année et au taux de 23,3 % enregistré durant la première année suivant l'obtention de la RP. Les résidents permanents qui n'avaient pas reçu de feuillet T4 — État de la rémunération payé pouvaient être des travailleurs autonomes, des chômeurs, des travailleurs qui se

faisaient payer « au noir » ou des personnes ayant quitté le Canada. Puisque l'on ne fait pas de distinction entre ces différentes situations dans l'analyse, ces personnes sont regroupées dans la catégorie « Aucun revenu T4 ». Au cours de l'année d'obtention de la RP, 8,5 % des anciens TET du secteur de l'agriculture primaire n'avaient pas de revenus positifs déclarés sur un feuillet T4, et ce taux a augmenté graduellement pour atteindre 16,8 % après la cinquième année suivant l'obtention de la RP.

Pour la cohorte d'admission de 2011 à 2015, un peu plus de la moitié (52,2 %) des anciens TET exerçaient toujours un emploi dans le secteur, mais 38,7 % de ces TET étaient passés à un autre secteur au cours de l'année où ils ont obtenu le statut de résident permanent. Au cours de la cinquième année suivant l'obtention de la RP, le pourcentage d'anciens TET exerçant toujours un emploi dans le secteur de l'agriculture primaire a diminué pour s'établir à 18,8 %, et 66,2 % avaient un emploi dans un autre secteur que l'agriculture primaire.

Le taux de maintien en emploi a continué de baisser pour la cohorte d'admission de 2016 à 2019 : 44,4 % des travailleurs exerçaient un emploi dans le secteur et 44,5 % occupaient un emploi dans un autre secteur au cours de l'année où ils ont reçu le statut de résident permanent. Un an après l'obtention de la RP, le taux de maintien en emploi a diminué pour s'établir à 32,8 %, alors que le taux d'emploi dans un autre secteur a augmenté pour s'établir à 56,5 %.

Les taux de maintien en emploi dans le secteur de l'agriculture primaire étaient considérablement plus faibles pour les anciens TET exerçant une profession désignée de niveau de compétence plus faible, comparativement à ceux exerçant une profession de niveau de compétence plus élevé. Pour la cohorte d'admission de 2006 à 2010, le taux de maintien en emploi pendant l'année d'obtention de la RP s'établissait à 57,1 % pour ceux qui avaient un emploi peu spécialisé et à 88,4 % pour ceux qui avaient un emploi plus spécialisé. Au cours de la cinquième année suivant l'obtention de la RP, le taux de maintien en emploi a reculé pour s'établir à 16,0 % pour ceux qui avaient un emploi peu spécialisé et à 26,5 % pour ceux qui avaient un emploi plus spécialisé. Parallèlement, le pourcentage de travailleurs qui étaient passés à un autre secteur d'emploi a augmenté rapidement au fil du temps. Après la cinquième année suivant la transition vers la RP, 73,0 % des anciens TET qui exerçaient des professions peu spécialisées et plus de 60 % des anciens TET qui exerçaient des professions plus spécialisées étaient passés à d'autres industries. Le taux de maintien en emploi des anciens titulaires de permis de travail ouvert a diminué pour se situer entre ces deux taux, mais était plus proche du taux enregistré pour les travailleurs qui exerçaient auparavant des professions peu spécialisées.

En ce qui a trait aux programmes, les taux de maintien en emploi étaient plus faibles chez les anciens titulaires d'un permis du PTAS (tableau 5). Pour la cohorte de 2006 à 2010, pendant l'année d'obtention de la RP, 19,3 % des anciens travailleurs du PTAS occupaient toujours un emploi dans le secteur de l'agriculture primaire, alors que 52,9 % occupaient un emploi dans une autre industrie. Au cours de la cinquième année suivant l'obtention de la RP, 80,0 % de ces travailleurs étaient passés à une autre industrie. Pour la cohorte de 2011 à 2015, au cours de la cinquième année suivant l'obtention de la RP, 7,8 % des anciens titulaires d'un permis du PTAS occupaient un emploi dans le secteur de l'agriculture primaire, alors que 76,1 % travaillaient dans une autre industrie.

Les taux de maintien en emploi étaient plus élevés chez les anciens TET de la catégorie « Autres volets agricoles du PTET », comparativement aux anciens travailleurs du PTAS. Pour la cohorte d'admission de 2006 à 2010, 84,2 % de ces travailleurs exerçaient un emploi dans le secteur au cours de l'année de transition vers la RP. Le taux de maintien en emploi a toutefois diminué pour s'établir à 66,4 % et à 33,0 % après la première année et la cinquième année, respectivement, suivant l'obtention de la RP. Le pourcentage de travailleurs qui occupaient un emploi à l'extérieur du secteur s'établissait à 12,1 % lors de l'année d'obtention de la RP, mais a atteint 52,9 % pendant la cinquième année suivant la transition vers la RP.

Les taux de maintien en emploi dans le secteur des anciens TET titulaires d'un permis émis dans le cadre de volets du PTET non liés à l'agriculture et du PMI étaient en général plus faibles que ceux des anciens TET titulaires d'un permis émis dans le cadre d'autres volets agricoles du PTET, mais beaucoup plus élevés que ceux des anciens travailleurs du PTAS.

Si l'on compare les données par sous-secteur, les taux de maintien en emploi dans le secteur de l'agriculture primaire des TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles étaient nettement plus faibles, comparativement aux taux observés chez les TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur de l'élevage. Pour la cohorte d'admission de 2006 à 2010, le taux de maintien en emploi pendant l'année d'obtention de la RP s'établissait à 49,7 % pour les TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles, en baisse de près de 32 points de pourcentage par rapport au taux observé pour les TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur de l'élevage (81,5 %). Les taux de maintien en emploi des anciens TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur des activités de soutien ont en général diminué pour se situer entre les taux observés chez les anciens TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles et ceux observés chez les anciens TET ayant occupé leur premier emploi dans le sous-secteur de l'élevage.

**Tableau 5**  
**Maintien en emploi dans le secteur de l'agriculture primaire après la transition vers la résidence permanente,**  
**selon le programme et le sous-secteur**

	2006 à 2010			2011 à 2015			2016 à 2019		
	Maintien	Aucun		Maintien	Aucun		Maintien	Aucun	
		Départ	revenu T4		Départ	revenu T4		Départ	revenu T4
		pourcentage							
<b>Par programme</b>									
<b>Programme des travailleurs agricoles</b>									
<b>saisonniers</b>									
Année d'obtention de la RP	19,3	52,9	27,9	17,2	62,1	20,8	14,4	63,8	21,8
Année 1	17,9	67,1	15,0	14,5	73,9	11,6	12,7	74,9	12,4
Année 2	11,4	76,4	12,1	11,4	76,6	12,1	...	...	...
Année 3	10,7	77,1	12,1	10,0	75,4	14,5	...	...	...
Année 4	x	77,9	x	8,5	77,9	13,6	...	...	...
Année 5	x	80,0	x	7,8	76,1	16,1	...	...	...
<b>Programme des travailleurs étrangers temporaires</b>									
Année d'obtention de la RP	84,2	12,1	3,7	62,7	31,6	5,6	55,3	36,5	8,2
Année 1	66,4	27,3	6,3	51,2	41,9	6,9	41,6	49,1	9,3
Année 2	53,2	37,4	9,5	41,0	51,3	7,7	...	...	...
Année 3	44,3	44,8	10,9	35,2	55,1	9,7	...	...	...
Année 4	39,7	46,6	13,8	32,8	56,8	10,5	...	...	...
Année 5	33,0	52,9	14,1	30,4	57,7	11,9	...	...	...
<b>Autres volets du Programme des travailleurs étrangers temporaires</b>									
Année d'obtention de la RP	69,0	27,5	3,5	54,8	42,3	2,9	31,3	66,4	2,3
Année 1	46,8	43,3	9,9	35,3	61,5	3,2	19,8	76,2	4,0
Année 2	31,0	56,7	12,3	24,1	71,2	4,7	...	...	...
Année 3	27,1	56,3	16,5	13,7	81,7	4,6	...	...	...
Année 4	16,2	68,7	15,1	9,2	85,0	5,8	...	...	...
Année 5	12,7	72,2	15,1	7,7	84,7	7,6	...	...	...
<b>Programme de mobilité internationale</b>									
Année d'obtention de la RP	69,8	21,2	9,0	54,9	32,9	12,2	59,5	29,7	10,8
Année 1	53,7	34,1	12,2	44,9	42,1	12,9	42,9	42,6	14,5
Année 2	42,0	43,1	14,8	35,0	48,7	16,3	...	...	...
Année 3	31,6	50,2	18,2	30,6	51,6	17,8	...	...	...
Année 4	26,5	54,8	18,6	25,3	53,5	21,1	...	...	...
Année 5	21,5	58,6	19,9	21,7	55,5	22,8	...	...	...
<b>Par sous-secteur</b>									
<b>Cultures agricoles</b>									
Année d'obtention de la RP	49,7	36,0	14,3	36,7	49,7	13,6	38,1	47,2	14,7
Année 1	40,9	46,2	12,8	30,0	58,5	11,4	27,9	59,8	12,3
Année 2	33,0	51,4	15,6	22,6	63,7	13,7	...	...	...
Année 3	25,1	55,8	19,1	19,0	66,1	15,0	...	...	...
Année 4	22,9	57,2	19,8	17,2	66,4	16,4	...	...	...
Année 5	19,6	60,2	20,2	15,4	66,4	18,1	...	...	...
<b>Élevage et aquaculture</b>									
Année d'obtention de la RP	81,5	14,7	3,7	68,2	27,4	4,4	54,9	40,0	5,1
Année 1	60,8	31,4	7,8	51,5	43,6	4,9	41,2	51,2	7,7
Année 2	44,9	45,3	9,9	39,7	53,6	6,8	...	...	...
Année 3	37,3	51,4	11,3	31,3	60,5	8,2	...	...	...
Année 4	28,5	59,5	12,1	25,5	64,5	10,0	...	...	...
Année 5	22,7	64,4	12,9	22,6	65,8	11,6	...	...	...
<b>Activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage</b>									
Année d'obtention de la RP	63,8	x	x	37,9	48,4	13,7	42,9	46,0	11,1
Année 1	40,0	38,8	21,3	27,0	56,6	16,4	29,6	56,6	13,7
Année 2	31,3	47,5	21,3	20,7	64,1	15,2	...	...	...
Année 3	22,5	46,3	31,3	18,0	66,0	16,0	...	...	...
Année 4	22,5	46,3	31,3	15,2	67,6	17,2	...	...	...
Année 5	x	52,5	x	13,3	67,2	19,5	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

**Notes :** Les chiffres sont arrondis à la dizaine près. RP = résidence permanente. Les nombres totaux pour le « Programme des travailleurs agricoles saisonniers » sont les suivants : 2006 à 2010 = 140; 2011 à 2015 = 450; 2016 à 2019 = 900. Les nombres totaux pour les « Autres volets agricoles du Programme des travailleurs étrangers temporaires » sont les suivants : 2006 à 2010 = 350; 2011 à 2015 = 970; 2016 à 2019 = 1 550. Les nombres totaux pour les « Autres volets du Programme des travailleurs étrangers temporaires » sont les suivants : 2006 à 2010 = 280; 2011 à 2015 = 890; 2016 à 2019 = 580. Les nombres totaux pour le « Programme de mobilité internationale » sont les suivants : 2006 à 2010 = 630; 2011 à 2015 = 1 180; 2016 à 2019 = 1 170. Les nombres totaux pour le sous-secteur « Cultures agricoles » sont les suivants : 2006 à 2010 = 550; 2011 à 2015 = 1 530; 2016 à 2019 = 2 450. Les nombres totaux pour le sous-secteur « Élevage et aquaculture » sont les suivants : 2006 à 2010 = 780; 2011 à 2015 = 1 710; 2016 à 2019 = 1 520. Les nombres totaux pour le sous-secteur « Activités de soutien aux cultures agricoles et à l'élevage » sont les suivants : 2006 à 2010 = 80; 2011 à 2015 = 260; 2016 à 2019 = 230.

**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

---

## Conclusion

La présente étude a porté sur les taux de transition vers la résidence permanente (RP) des travailleurs étrangers temporaires (TET) ayant occupé leur premier emploi au Canada dans le secteur de l'agriculture primaire de 2005 à 2020 et les taux de maintien en emploi dans ce secteur chez les TET ayant obtenu le statut de résident permanent.

Les résultats révèlent que la transition vers la RP et les taux de maintien en emploi après l'obtention de la RP étaient faibles chez ces TET. Après cinq ans suivant leur entrée dans le secteur, un peu plus de 10 % de ces TET avaient obtenu la RP. Après 10 ans suivant leur premier emploi dans le secteur, le taux de transition de la cohorte d'entrée de 2005 à 2009 s'établissait à 16,8 %.

La majorité des TET du secteur de l'agriculture primaire exerçaient une profession désignée de niveau de compétence plus faible, et leurs taux de transition étaient plus faibles comparativement à ceux des TET qui exerçaient une profession de niveau de compétence plus élevé dans le secteur. Plus des quatre cinquièmes des nouveaux venus dans le secteur de l'agriculture primaire occupaient un emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles, et leurs taux de transition vers la RP étaient inférieurs à ceux des nouveaux venus qui occupaient un emploi dans le sous-secteur de l'élevage ou des activités de soutien. Les taux de transition vers la RP étaient particulièrement faibles pour les participants au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), comparativement aux TET qui étaient titulaires de permis de travail émis dans le cadre d'autres volets du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale. Plus de 90 % des titulaires de permis du PTAS ayant obtenu le statut de résident permanent l'ont reçu au moyen d'un parrainage familial, alors que la plupart des autres titulaires ont obtenu la RP principalement au moyen de programmes de la catégorie « immigration économique ».

La plupart des anciens TET ayant exercé leur premier emploi dans le secteur de l'agriculture primaire ont quitté le secteur peu après avoir obtenu la RP. Pendant l'année d'obtention de la RP, plus des deux cinquièmes de ces TET occupaient un emploi dans le secteur. Le taux de maintien en emploi a diminué pour se situer à environ un cinquième cinq ans après l'obtention de la RP.

Les TET dont le premier emploi était de niveau de compétence plus faible étaient moins susceptibles de continuer à travailler dans le secteur de l'agriculture primaire, comparativement à ceux dont le premier emploi était de niveau de compétence plus élevé. Les anciens TET ayant exercé leur premier emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles étaient moins susceptibles de continuer à travailler dans le secteur de l'agriculture primaire, comparativement à ceux ayant exercé leur premier emploi dans le sous-secteur de l'élevage ou des activités de soutien. Les TET titulaires d'un permis émis dans le cadre du PTAS avaient les taux de maintien en emploi les plus faibles de tous les volets de recrutement pour les travailleurs étrangers agricoles.

Les taux de maintien en emploi relativement faibles sous-entendent que, même si les TET du secteur de l'agriculture primaire reçoivent le statut de résident permanent, cela pourrait ne pas régler le problème lié à la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur. Toutefois, le fait d'offrir des possibilités de travail et des choix de parcours menant à la transition de la RT à la RP aux travailleurs étrangers a contribué de façon importante à la production agricole canadienne et a eu de grands effets positifs sur l'économie du Canada.

---

## Bibliographie

Akbar, M. (2022). « Who are Canada's temporary foreign workers? Policy evolution and a pandemic reality », *International Migration*, 60(4), p. 48 à 60.

Alboim, N. et K. Cohl. (2020). « [More agricultural workers should become permanent residents](#) », *Options politiques*.

Meyer-Robinson, R. et M. Burt. (2016). *Semer les graines de la croissance : les travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole*, Ottawa, Le Conference Board du Canada.

Banque Royale du Canada. (2023). [Agriculteurs demandés : Le renouvellement de la main-d'œuvre dont le Canada a besoin pour mener la prochaine révolution verte](#). (site consulté le 9 mai 2023).

Zhang, Y., Ostrovsky, Y. et A. Arsenault. (2021). « [Travailleurs étrangers du secteur de l'agriculture au Canada](#) », *Rapports économiques et sociaux*, 1(4), produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada, ISSN 2563-8963.